

Championnat individuel Jeunes de Côte d'or

Règlement intérieur- Saison 2024-2025

Le championnat individuel Jeunes de Côte d'Or est organisé par le Comité Départemental du Jeu d'Echecs 21. Il se déroulera les 4 et 5 janvier 2025 à la salle des fêtes de Bonnencontre.

Article 1 – Participation

La participation au championnat vaut acceptation du présent règlement. Les participants doivent être licenciés A dans un club de Côte d'Or au plus tard avant le début du championnat et devront avoir fait contrôler leur licence et régler leurs droits d'inscriptions.

Article 2 – Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023

La cadence est de :

- 50 min. + 10 sec. par coup pour les catégories Pupilles à Junior
- 30 min.+ 10 sec. par coup pour les catégories Poussins et Petits-Poussins.

Le championnat est organisé en 5 tournois mixtes ouverts aux joueurs et joueuses de chaque catégorie de U8 à U16, 5 tournois féminins uniquement ouverts aux joueuses de U8F à U16F, ainsi qu'un tournoi Cadets/Juniors mixte regroupant les catégories U18 et U20 et un tournoi Cadets/Juniors féminin regroupant uniquement les joueuses des catégories U18F et U20F. Dans les tournois U8 à U16, le regroupement des catégories d'âges dans un même tournoi, ainsi que le regroupement des tournois mixte et féminin d'une même catégorie d'âge, sont interdits.

Si une catégorie ne compte que 2 participants ou participantes, on les fera jouer en un match aller-retour. Si une catégorie ne compte qu'un seul participant ou une seule participante, il (elle) sera champion(ne) de cette catégorie.

La nulle par consentement mutuel est interdite avant le 30ème coup.

Pour toutes les catégories, le 2^{ème} coup illégal perd la partie, le premier coup devra être signalé à l'arbitre.

Pour les catégories Pupilles à Junior, la notation des coups est obligatoire.

Pour les catégories Petits-Poussins et Poussins, la notation des coups n'est pas obligatoire.

Article 3 – Déroulement du championnat

Le championnat se déroule en cinq rondes.

Horaires pour les U12 à U20 :

- **Samedi 4 janvier 2025** Ronde 1 : 10h30 Ronde 2 : 13h30 Ronde 3 : 16h00
- **Dimanche 5 janvier 2025** Ronde 4 : 10h00 Ronde 5 : 13h00

Vérification des licences et pointage : samedi 4 janvier 2025, 9h00 à 10h15.

Date limite d'inscription : samedi 4 janvier 2025, 10h15.

Classement et remise des prix : dimanche 5 janvier 2025, 16h30/17h

Horaires pour les U8 à U10 :

- **Dimanche 5 janvier 2025** Ronde 1 : 10h Ronde 2 : 11h15 Ronde 3 : 13h
Ronde 4 : 14h15 Ronde 5 : 15h30

Vérification des licences et pointage : dimanche 5 janvier 2025, 9h00 à 9h45.

Date limite d'inscription : dimanche 5 janvier 2025, 9h45.

Classement et remise des prix : dimanche 5 janvier 2025, 16h30/17h

Les appariements doivent se faire au système Suisse. Si celui-ci n'est pas réalisable en fonction du nombre de joueurs inscrits et pointés le jour du tournoi on passera en système Toutes Rondes, puis si nécessaire au système Toutes Rondes en double ronde.

Article 4 – Droits d'inscriptions et prix

Les droits d'inscription sont de **5 €** par joueur. Coupe pour les trois premiers de chaque catégorie puis médaille pour tous les participants.

Article 5 – Qualifications et classement

Les parties seront comptabilisées comme suit : 1 point pour une partie gagnée, 0,5 point pour une partie nulle, 0 point pour une partie perdue ou un forfait.

Le classement est établi d'abord au nombre de points. En cas d'ex æquo, pour l'attribution des titres de Champion(ne)s de Bourgogne ou de Franche-Comté et des places qualificatives au Championnat de France, le départage se fait en utilisant dans l'ordre :

- Système Suisse : 1) le Buchholz tronqué 2) le Bulchholz 3) la performance.
- Toutes rondes : 1) le Sonneborn Berger 2) la performance.

Il n'y aura pas de matchs de départage. Le classement de la grille américaine ou Berger sera retenu.

Le championnat de Côte d'Or Jeunes délivre le titre de champion de Côte d'Or.

Pour chaque catégorie, la Ligue a fixé un certain nombre de qualifiés pour cette année :

Catégorie	Nombre de places
U 8	2
U 8 F	1
U 10	9
U 10 F	3
U 12	9
U 12 F	2
U14	9
U 14 F	3
U 16	3
U 16 F	1

Article 6 – Discipline

Tout forfait injustifié entraînera l'exclusion du tournoi. L'usage du téléphone portable ou de tout autre moyen électronique de communication est totalement proscrit dans la salle de jeu. Tout son émis par un téléphone et/ou autre moyen électronique de communication (sonnerie, alarme, ou vibreur), entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif. Toute discussion et toute lecture suspecte est interdite. Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter l'aire de jeu sans l'autorisation de l'arbitre et un joueur au trait ne peut quitter l'espace de jeu ; l'espace de jeu est défini comme étant la salle de jeu et l'aire de jeu est constituée de la salle de jeu, de la buvette, salle d'analyse, toilettes et terrasses jouxtant la salle de jeu. Chaque participant s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à disposition par l'organisateur. Il est interdit dans la salle de jeu de fumer, consommer de l'alcool, de manger, de parler, d'analyser, etc. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Les spectateurs, accompagnateurs et entraîneurs dont le comportement perturbe le bon déroulement du championnat ou influence le cours d'une partie seront exclus du championnat.

Article 7 – Lutte contre le dopage

En application des décrets 2001-35 et 36 de la loi Buffet, les participants à cette compétition sont susceptibles de subir un contrôle antidopage.

Article 8 – Arbitrage

L'arbitre principal sera M. Mickaël BOILEAU (Arbitre Fédéral Open 1). L'arbitre adjointe sera Mme Delphine MENEREAU (Arbitre Fédéral Open 2).

L'organisateur,

L'arbitre principal,

Delphine Menereau

Mickaël Boileau